



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

6000^e séance

Jeudi 23 octobre 2008, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Note verbale datée du 3 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/635)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Note verbale datée du 3 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/635)

Le Président (parle en chinois) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Djibouti et de l'Érythrée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, à la table du Conseil.

M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (parle en chinois) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti.

Sur l'invitation du Président, M. Desta (Érythrée) prend place à la table du Conseil.

Le Président (parle en chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à une note verbale datée du 3 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2008/635.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti.

Le Président Guelleh : J'aimerais, en premier lieu, Monsieur le Président, vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil pour avoir rendu possible cet échange avec le Conseil aujourd'hui.

En Afrique, nous sommes à un carrefour. Bon nombre d'entre nous sont en plein essor avec de véritables perspectives, réalisant de grandes et régulières avancées qui défient tous les pronostics, et cela grâce à une meilleure gestion macroéconomique et une confiance croissante des investisseurs internationaux dans le potentiel du continent. Nous sommes témoins d'une période de croissance économique inégalée, et il y a des chances pour que les effets de la crise financière mondiale actuelle, même s'ils sont indéniables, soient relativement minimes. Cependant, comme dans d'autres régions du monde, les prix élevés du carburant et des denrées alimentaires compliquent davantage la situation sur le continent. À cet égard, je souhaite reconnaître et féliciter de manière appuyée le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son action et son leadership dans la prise de conscience internationale des effets préjudiciables et néfastes des prix élevés du carburant et des denrées alimentaires, en particulier sur les plus démunis dans les pays en voie de développement.

Mon pays, petit, paisible, et progressiste, est parvenu à survivre et à maintenir sa stabilité dans un contexte de guerres régionales variées et persistantes et de conflits civils violents pendant les trois dernières décennies. Ceux-ci étaient et continuent d'être des périodes tumultueuses, caractérisées par la douleur, la tristesse humaine, et une grande pauvreté. La Corne de l'Afrique, malheureusement, a eu et continue à avoir, plus que son lot de malheur, de tragédie, de dislocation et de destruction. Ceci est humainement, socialement, économiquement et politiquement intenable. À cet égard, le Conseil pourrait, peut-être, examiner profondément ce foyer de tension au niveau régional, comme il l'a fait dans le passé pour la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La Somalie, en particulier, est en ruines, embourbée depuis peu dans un type de conflit sanglant différent à la fois de la longue lutte autodestructrice menée par les seigneurs de guerre. Il ne s'agit plus d'une affaire exclusivement somalienne, bien qu'elle ne l'ait jamais été. Elle requiert donc une implication régionale et internationale totale, transparente, franche et neutre, afin de déterminer, une fois pour toutes, le

destin d'un peuple, dont le futur comme nation est en jeu. L'attention internationale accrue sur la piraterie le long du littoral somalien est compréhensible et légitime, mais ne perdons pas de vue l'essentiel : la piraterie fait partie du chaos croissant en Somalie; c'est un symptôme de l'absence de pouvoir au sein de cette nation. La structure politique actuelle est trop fragile, faible, en faillite et manque de respectabilité, d'intérêt et de confiance au regard du peuple somalien. En outre, cette même structure semble être son pire ennemi. C'est un pays, malheureusement, qui a été et continue à être l'otage d'intérêts politiques, stratégiques et économiques divergents. La moitié de sa population nécessite une aide humanitaire d'urgence et souffre d'un des taux les plus élevés de déplacement, de sécheresse, de chômage et d'inflation.

Notre région, l'ONU, l'Union africaine et les autres organisations régionales sont profondément engagées pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie. À cet effet, une réunion cruciale est prévue à la fin de ce mois à Nairobi. Collectivement, nous avons une responsabilité morale et légale d'accorder beaucoup plus d'attention au conflit somalien et de nous préoccuper davantage de cette « crise oubliée ». Le Conseil de sécurité a donc la responsabilité première, dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, de sauver cette nation de l'inéluctable descente dans l'apatridie et le cauchemar. Le Conseil a la lourde responsabilité de décider fermement qu'il est temps de protéger les populations vivant dans cette situation chaotique. Un manque d'action de notre part aura des conséquences graves. J'invite donc le Conseil à agir maintenant, et à agir de façon responsable.

Après la soudaine occupation, inexplicable et irréfléchie, d'une partie du territoire de mon pays par les forces érythréennes au début de l'année, mon pays s'est engagé dans une politique calme et prudente qui a accordé suffisamment de temps aux contacts bilatéraux à tous les niveaux afin de résoudre ce différend amicalement et paisiblement. Tous nos efforts sont restés vains, car les constructions militaires érythréennes se poursuivaient sur le terrain. Face à cet acte illégal et insolent et face au manque de coopération et de réponse de la part des Érythréens à nos initiatives, nous n'avons pas eu d'autre choix que de masser nos troupes à la frontière afin de protéger notre intégrité territoriale.

Malgré la confrontation militaire qui nous a été imposée, nous avons parallèlement cherché les bons

offices de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'ONU et des États amis. Alors que nous poursuivions inlassablement une solution pacifique et diplomatique, l'Érythrée a continué à renforcer ses troupes et elle a perpétré d'autres incursions dans notre territoire. Les efforts régionaux et internationaux intenses et soutenus dans l'espoir de trouver une solution à cette crise ont rencontré le dédain et le rejet pur et simple des autorités érythréennes. L'Érythrée continue de donner des réponses trompeuses, arrogantes et fallacieuses qui s'apparentent à un mépris à la fois pour nos efforts, pour ceux des organismes régionaux et ceux de l'ONU.

À la suite du conflit armé du 10 juin 2008, qui a fait des dizaines de victimes et a engendré la prise de prisonniers des deux côtés, le Conseil de sécurité a immédiatement condamné les autorités érythréennes, condamnations qui ont été appuyées par beaucoup pays et organisations régionales. Le Conseil de sécurité a, par la suite, dépêché une mission d'établissement des faits à Djibouti afin d'étudier la situation qui prévaut dans la région de Doumeira et les tensions croissantes entre les deux pays. Les résultats sont aujourd'hui devant le Conseil. Les conclusions sont claires, incontestables et graves, et elles reflètent le comportement erratique et irresponsable du régime érythréen d'une part, et ses déformations malhonnêtes et délibérées des faits, d'autre part.

Malgré les différents appels de la communauté internationale, accueillis par un silence assourdissant et un déni flagrant de toute crise ou différend dans la région, les autorités érythréennes, lorsqu'elles ont daigné répondre, ont avancé des allégations ahurissantes et infondées évoquant des ingérences extérieures. Je tiens à rappeler au Conseil que le point culminant des activités de la mission d'établissement des faits des Nations Unies a été la visite sur le terrain dans la région de Doumeira, où elle a pu observer le déploiement des deux forces.

Étant donné que l'Érythrée continue à ignorer la gravité de la situation et à rejeter toutes les tentatives de discussion des organisations régionales et internationales, y compris celle de l'ONU visant à désamorcer cette tension, il devient de plus en plus évident que l'Érythrée ne veut pas se soumettre aux normes et devoirs internationaux. Il est par conséquent utopique de penser que nous pourrions avancer un tant soit peu vers le dialogue ou la normalisation des relations lorsqu'on est confronté à un agresseur

silencieux et déraisonnable. Pour discuter, il faut être deux.

Je souhaiterais ici réitérer la détermination de mon pays à recouvrir l'intégrité de son territoire, à savoir le Ras Doumeira ainsi que les îles de Doumeira, qui sont en ce moment même illégalement occupés par l'Érythrée. Nos forces se sont retirées et ont reculé de quelques kilomètres du secteur contesté conformément à la déclaration du Conseil de sécurité du 12 juin 2008 (S/PRST/2008/20) qui stipulait que les deux parties devaient faire preuve de la plus grande retenue et retirer leurs forces pour revenir au statut quo ante.

Cette impasse que nous impose l'Érythrée est intolérable et inadmissible. Cette provocation et cette invasion inexplicable de notre territoire sont totalement inacceptables. Il est impératif que le Conseil puisse traiter ce conflit entre l'Érythrée et mon pays d'une façon opportune et complète. Nous avons assez patienté et donné plus d'opportunités qu'il ne fallait aux autorités érythréennes pour qu'elles acceptent le dialogue et la négociation au lieu de la confrontation.

Cependant, leur décision, est prise; quant à leur choix, il est très clair car elles continuent de faire fi des appels insistants du Conseil de sécurité et des organisations régionales qui cherchent tout simplement à résoudre de manière pacifique ce conflit, qui aura un impact beaucoup plus large dans la région, voire sur la communauté internationale. Incontestablement, la dernière chose dont la corne de l'Afrique a besoin aujourd'hui est un conflit supplémentaire en son sein. Étant donné les guerres incessantes qui ont dominé et ruiné cette région pendant trop longtemps, les conséquences d'une autre guerre sont prévisibles et dangereuses.

Nous savons que le peuple érythréen ne veut en aucun cas avoir un conflit armé avec la République de Djibouti. Il est conscient de notre amitié de longue date, conscient également que la nation djiboutienne, depuis son indépendance, est une nation éprise de paix. Le peuple érythréen est un peuple victime de la mauvaise gouvernance et du comportement irresponsable, pernicieux et déraisonnable de leurs dirigeants. Mettre ce peuple, qui n'a déjà que trop souffert de l'attitude belliqueuse de son dirigeant, sur le pied de guerre, encore une fois, et cela avec un autre pays voisin frère, est un acte déplorable et moralement répréhensible.

Je souhaite ici demander aux membres du Conseil de sécurité de rester très vigilants et les alerter du

danger que constitue le fait d'établir une corrélation entre le conflit actuel et celui qui prévaut entre l'Érythrée et l'Éthiopie. En effet, s'il y a une telle similarité entre ces deux conflits, c'est uniquement à cause du même facteur déstabilisateur et destructif, en l'occurrence l'Érythrée, qui, de près ou de loin, est mêlée à tous les conflits de la corne de l'Afrique. Par conséquent, c'est non seulement imprudent mais également dangereux de suggérer un tel lien, ce qui ne ferait qu'encourager l'Érythrée à occuper indéfiniment notre territoire et à entraîner son peuple dans d'autres conflits fratricides inutiles et poursuivre ainsi son aventurisme déchaîné dans la région.

J'invite le Conseil à considérer dans ses discussions, en vue d'une décision, les points clefs suivants, largement illustrés dans le rapport de la mission (S/2008/602).

Premièrement, l'Érythrée, en tant qu'État Membre de l'ONU, doit être sérieusement appelée à répondre de ses obligations internationales et à coopérer avec cette Organisation en vue d'accepter sa facilitation pour résoudre cette crise.

Deuxièmement, la priorité immédiate pour mon pays est la démilitarisation du secteur du conflit et le retrait des forces des deux pays dans leurs positions d'avant février 2008.

Troisièmement, les deux pays doivent faire preuve d'une entière disponibilité afin de rétablir la confiance mutuelle, notamment à travers l'activation des mécanismes bilatéraux existants et la soumission à un processus juridique ou à un arbitrage menant à une démarcation concertée de la frontière. Nous invitons le Conseil à mettre tout en œuvre afin de convaincre l'Érythrée de se retirer des secteurs qu'elle occupe depuis mars 2008.

Enfin, j'exhorte le Conseil, étant donné la gravité et l'urgence de la situation, à exiger des deux pays dans un délai d'environ trois semaines au plus, à se consacrer fondamentalement à la résolution de cette crise. Tout manquement à l'application d'une telle décision devrait donner lieu à des sanctions de la part du Conseil. Cette agression à l'encontre de mon pays ne doit pas être ignorée ou rester impunie ou pire, être prise à la légère par ce Conseil.

Une inaction continue, sous quelque forme que ce soit, non seulement encouragerait mais gratifierait l'attitude de l'Érythrée. Ceci ne donne à mon pays qu'une seule option : l'option de la guerre. Nous

voulons que le Conseil agisse de manière urgente et efficace sur cette question. Ce conflit constitue un gouffre financier, un poids énorme sur nos ressources limitées et une distraction de nos objectifs de développement. Mon peuple attend de ce Conseil sa compréhension et son appui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de Djibouti de sa déclaration.

J'invite maintenant le représentant de l'Érythrée à prendre la parole.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité de l'occasion offerte à ma délégation de prendre part à la présente séance du Conseil demandée par S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, au sujet de la prétendue question Djibouti-Érythrée, au titre du point de l'ordre du jour « Paix et sécurité en Afrique ».

Le 24 juin 2008, au cours d'un exposé similaire au Conseil de sécurité auquel prenait part le Premier Ministre de la République de Djibouti, ma délégation avait donné son avis quant à la manière dont la crise avait été déclenchée et internationalisée. On y avait également abordé la série de campagnes hostiles menées contre l'Érythrée et les déclarations injustifiées qui s'en sont suivies sans aucune preuve concrète. Je ne voudrais pas, par conséquent, m'appesantir sur la genèse de ce problème fabriqué de toutes pièces, mais je voudrais, brièvement, mettre en exergue les points suivants.

La situation n'a pas évolué depuis le bref incident du mois de juin causé par l'attaque non provoquée lancée par Djibouti contre nos unités se trouvant sur notre propre territoire. La réalisation de l'objectif délibéré consistant à déclencher une nouvelle crise dans notre région a heureusement été évitée.

En dépit de campagnes négatives, l'Érythrée n'a jamais cessé de choisir la voie de la retenue et de la patience afin d'éviter de tomber dans le piège de l'escalade de la crise, une crise créée non pas par Djibouti mais par d'autres. Contrairement aux allégations, l'Érythrée ne s'est emparée d'aucune terre appartenant à Djibouti et n'a aucune ambition territoriale.

Bien que cela ne soit pas lié à la question qui nous occupe, l'Érythrée a fait part de ces préoccupations en matière de sécurité le long de la zone frontalière entre l'Érythrée, l'Éthiopie et Djibouti,

tel qu'indiqué dans le document S/2008/446. L'Éthiopie a établi un nouveau camp militaire sur le mont Moussa Ali, qui se trouve à la jonction des trois pays. L'Éthiopie a par ailleurs construit, depuis le côté djiboutien, un réseau de routes sinueuses qui vont jusqu'à cette montagne et a déployé de l'artillerie de longue portée offensive et du matériel lourd dirigé contre l'Érythrée.

L'Érythrée voudrait également saisir cette occasion pour rappeler aux membres du Conseil que l'Éthiopie continue d'occuper des territoires érythréens souverains, en violation de la Charte des Nations Unies et des Accords de paix d'Alger. Les membres ont reçu le dernier rapport de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui recense clairement les dimensions du problème et qui sera examiné de façon exhaustive en temps voulu.

Pour ce qui est de ce problème artificiellement créé avec Djibouti, il faut rappeler que les deux dirigeants avaient évoqué cette question lorsque le Président Isaias Afwerki avait pris l'initiative d'appeler le Président Guelleh et décidé d'en parler d'une manière calme et tranquille qui tienne compte des liens fraternels qui existaient entre les deux pays et de la nécessité d'assurer la paix et la sécurité dans la sous-région. Cela s'est produit lorsque l'Émir du Qatar a contacté l'Érythrée, laquelle a, à cette occasion, fait preuve de sa bonne volonté de régler toute source de problème, réelle ou perçue comme telle, entre les deux États.

L'Érythrée continue de souhaiter le rétablissement et le développement de relations de bon voisinage avec Djibouti, sur la base du plein respect mutuel de l'intégrité et de la souveraineté territoriales.

Toutefois, l'Érythrée ne se laissera pas traîner et entraîner dans un conflit artificiel cherchant à faire diversion, ou ne se sentira pas obligée de s'engager dans une situation visant à fomenter un conflit sur le terrain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord saluer la venue devant notre Conseil du Président de Djibouti, M. Ismail Omar Guelleh, et la présence du Ministre des affaires étrangères de Djibouti, ainsi que celle du Représentant permanent de l'Érythrée.

La délégation française a écouté avec beaucoup d'intérêt les présentations qui viennent de nous être

faites. Le conflit qui oppose Djibouti à l'Érythrée est entré dans une phase moins aiguë. La situation est tendue mais calme à la frontière entre les deux pays. On ne se bat plus sur le promontoire de Doumeira ou dans l'île de Doumeira, mais les forces armées des deux pays ne sont plus au contact, et cette évolution est à mettre au seul crédit de Djibouti qui, conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 12 juin dernier, a retiré ses troupes sur les positions du statu quo ante, faisant en sorte que les deux armées ne soient plus au contact.

Notre Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue l'essentiel : des combats meurtriers, dont l'Érythrée est responsable, ont eu lieu à Doumeira en juin, et les effets de cette agression persistent. Le Conseil de sécurité a condamné sans ambiguïté l'Érythrée dans sa déclaration présidentielle du 12 juin. Le rapport de la mission d'établissement des faits des Nations Unies a établi que, contrairement à Djibouti, l'Érythrée n'a pas ramené ses troupes sur les positions du statu quo ante. La première urgence, c'est donc que l'Érythrée réponde à la demande très claire que le Conseil de sécurité lui a adressée.

La résolution de cette crise suppose que les deux parties tranchent la question du tracé de leur frontière commune. Il s'agit d'un sujet complexe, d'autant plus que les accords qui régissent encore la frontière datent d'une époque où aucune des deux parties actuelles n'existait en tant qu'État souverain. La frontière n'a jamais été abornée, et cette incertitude a provoqué des tensions entre les deux pays à deux reprises dans les années 90.

Il revient donc aux deux parties de déterminer le cadre dans lequel elles aplaniront leur différend. La France, comme d'autres, a, à plusieurs reprises, proposé son expertise si elle pouvait être utile, les accords de référence étant en effet une convention franco-éthiopienne de 1897, et deux protocoles franco-italiens de 1900 et 1901. Cela suppose cependant un dialogue entre les deux parties, qui pour l'instant n'existe pas.

À ce stade, les autorités érythréennes ont refusé toutes les propositions de dialogue qui leur ont été faites. L'Érythrée n'a pas donné de visa à la mission d'établissement des faits des Nations Unies, alors même que le Président du Conseil de sécurité avait appelé les parties à faciliter cette mission. L'Érythrée a refusé de recevoir des missions du même type proposées par la Ligue arabe et par l'Union africaine. Elle n'a pas non plus répondu positivement à la

proposition de bons offices du Secrétaire général, ni aux diverses propositions de dialogue sur cette question qui lui ont été présentées par des organisations multilatérales ou par divers Membres de l'ONU.

La deuxième urgence, c'est donc que les autorités érythréennes acceptent de reconnaître l'existence d'une crise à Doumeira et qu'elles se montrent disposées à en parler. La visite du Président de la Commission de l'Union africaine à Asmara, vendredi dernier, laisse espérer que l'Érythrée va enfin accepter de reprendre langue avec la communauté internationale. La France voudrait remercier M. Jean Ping de ses efforts, et elle encourage l'Union africaine à progresser dans ce sens afin qu'un véritable canal de communication soit établi, qui permette de discuter enfin de la crise entre Djibouti et l'Érythrée.

La France est aussi persuadée que le Secrétariat de l'ONU a un rôle très positif à jouer. Elle souhaite que le Secrétaire général puisse formaliser auprès de l'Érythrée sa proposition de bons offices et d'envoi d'une mission sur place.

La France considère que la persistance de cette crise, ainsi que le refus par l'Érythrée de tout dialogue, représente un danger sérieux pour Djibouti et pour toute la région. Djibouti et la France ont noué une relation d'amitié et de coopération ancienne et confiante et, dans ce cadre, la France entend respecter pleinement les engagements qui la lient à Djibouti.

Les parties ne pourront résoudre leur différend frontalier que par le dialogue. Il ne serait pas pour autant acceptable qu'une des parties puisse indéfiniment prolonger cette situation de crise très périlleuse pour Djibouti comme pour l'ensemble de la corne de l'Afrique.

Comme l'a souligné le Président Guelleh il y a un instant, cette région déjà très meurtrie par les guerres, marquée par le drame humanitaire qui se poursuit en Somalie, a eu sa part de conflits. La France insiste par ailleurs sur l'idée qu'aucun préalable ne peut être posé au règlement de la question frontalière entre Djibouti et l'Érythrée.

La France souhaite enfin que le Conseil revienne prochainement sur cette question. Dans cette perspective, ma délégation se propose d'engager rapidement des consultations bilatérales en vue de pouvoir proposer, le moment venu, au Conseil de sécurité un projet de texte. Il s'agirait de réitérer fortement les demandes adressées par le Conseil à

l'Érythrée, en particulier s'agissant du retrait de ses forces, de la condamner si elle persiste dans son refus de tout dialogue sur le sujet, d'encourager les efforts du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ces demandes devraient s'accompagner d'une échéance claire dans le temps. Il est de la responsabilité de notre Conseil de suivre de près cette question.

M. Kafando (Burkina Faso) : Au nom de ma délégation, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, et à sa délégation, qui nous a fait ainsi l'honneur de venir nous entretenir de l'évolution de la situation conflictuelle entre son pays et l'Érythrée. Nous le remercions en particulier pour l'importante déclaration qu'il vient de faire au Conseil. Je salue également la présence de l'Ambassadeur Araya Desta, Représentant Permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous observons que c'est la deuxième fois que Djibouti se présente devant le Conseil de sécurité et à un niveau très élevé, puisque la première fois, ce fut avec le chef de gouvernement et, cette fois-ci, avec le chef de l'État lui-même. J'ai tenu à mentionner ce fait pour souligner à quel point l'engagement du Gouvernement djiboutien au plus haut niveau témoigne à l'évidence de la confiance qu'il place dans les Nations Unies pour aider à la résolution de cette malheureuse situation. Il n'est que juste par conséquent de donner quitus aux autorités djiboutiennes pour la bonne volonté qu'elles ne cessent de déployer dans la recherche d'un règlement définitif du différend.

La région de la corne de l'Afrique est déjà confrontée à trop de conflits et à de nombreux autres défis, comme l'a si bien souligné le Président de Djibouti, pour se permettre d'ouvrir un nouveau front conflictuel. C'est pourquoi la délégation du Burkina Faso déplore la persistance de la tension entre Djibouti et l'Érythrée, qui sont deux pays frères unis par des liens historiques et séculaires.

Mais que peut et doit faire le Conseil de sécurité? Une chose au moins est sûre. Le Conseil a déjà démontré sa détermination à s'impliquer à fond dans le conflit, notamment par l'envoi d'une mission d'établissement des faits pour mieux comprendre la situation, même si hélas, celle-ci n'a pas été reçue par l'une des parties. Par ailleurs, le Conseil a envoyé un message clair à l'Érythrée et à Djibouti dans sa

déclaration présidentielle (S/PRST/2008/20) de juin 2008 sur la question.

Après les déclarations que nous venons d'écouter, il est clairement de la responsabilité du Conseil de sécurité de réaffirmer à la face de la communauté internationale les principes directeurs qui peuvent aider au retour de la normalité : premièrement, le retrait de toutes les forces à leur positions initiales, c'est-à-dire d'avant conflit; deuxièmement, la démilitarisation de la zone litigieuse; troisièmement, l'engagement de bonne foi – en toute confiance, donc – des parties à s'abstenir de recourir à la force; et enfin, l'acceptation par les deux pays de s'asseoir à la table des négociations pour évacuer leurs différends. Et quand bien même, l'une des parties se refuserait à ce dialogue direct, les deux États peuvent recourir à d'autres formes de conciliation, soit l'arbitrage, soit la facilitation, qui sont, comme nous le savons, deux modes de règlement reconnus par le droit international, soit – pourquoi pas? – le recours contentieux, comme cela a fait le bonheur d'autres situations similaires.

À défaut de pouvoir régler le différend lui-même – et nous espérons que le Conseil de sécurité tentera de le régler et y parviendra –, nous pensons que le Conseil devrait appuyer de toutes ses forces l'une ou l'autre formule.

Pour terminer, nous voudrions saluer toutes les initiatives pris et tous les efforts consentis dans ce sens, en particulier les efforts déployés par l'Union africaine et la Ligue des États arabes. Nous redisons notre reconnaissance à Djibouti pour sa collaboration avec la mission d'établissement des faits des Nations Unies et, bien entendu, nous soutenons la proposition de bons offices du Secrétaire général pour trouver une issue pacifique à la crise. Nous invitons, encore une fois, les deux parties à accepter cette offre.

M. Grauls (Belgique) : Je voudrais, tout d'abord, me féliciter à mon tour de la présence du Président de la République de Djibouti, M. Omar Ismail Guelleh, à nos débats, et le remercier pour son intervention. Je tiens également à remercier notre collègue, l'Ambassadeur d'Érythrée, pour l'exposé qu'il vient de faire explicitant la position de son pays.

La Belgique partage l'inquiétude de la République de Djibouti face à l'absence totale de progrès depuis les affrontements avec l'Érythrée au mois de juin dernier. La Belgique salue aussi la modération et la retenue dont a fait preuve la

République de Djibouti jusqu'à présent, et nous l'encourageons à continuer à adopter cette attitude.

Notre Conseil a condamné, en juin dernier, l'action militaire conduite par l'Érythrée à Ras Doumeira et dans l'île de Doumeira. Il a en même temps encouragé les deux pays à coopérer, en offrant l'assistance de l'ONU, en coordination éventuelle avec les autres offres émanant notamment de l'Union africaine ou de la Ligue arabe.

L'Érythrée a refusé ce dialogue avec Djibouti, et c'est ce qui a amené Djibouti à porter l'affaire devant notre Conseil. Force est aujourd'hui de constater que l'Érythrée ne semble pas plus intéressée à dialoguer avec l'ONU, l'Union africaine, la Ligue arabe ou quelque autre médiateur.

L'Érythrée nous dit qu'elle n'occupe aucune parcelle de territoire djiboutien, contrairement à son voisin éthiopien, qui occupe de larges espaces du territoire érythréen par delà une frontière pourtant délimitée de manière précise par une décision arbitrale.

En juillet dernier les Nations Unies décidaient de se retirer de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, sans avoir pu aider les deux pays à trouver un terrain d'entente, mais non sans avoir tout tenté pour y parvenir. Là aussi, ni les bons offices du Secrétaire général ni les propositions constructives présentées aux parties par le Conseil de sécurité n'avaient pu faire avancer les choses. Plutôt que de capitaliser sur une décision arbitrale en sa faveur, l'Érythrée avait choisi la voie de l'isolement.

L'Érythrée est un pays Membre de cette Organisation et doit, à ce titre, respecter ses obligations en vertu de la Charte. Le règlement pacifique des différends et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force sont au centre de celles-ci. Il importe de rappeler à l'Érythrée que ces obligations sont la contrepartie des droits et privilèges qui sont aussi les siens en tant que Membre de l'Organisation.

Même si une solution dans le différend frontalier avec l'Éthiopie pourrait – nous en convenons tous – avoir un effet bénéfique pour l'ensemble de la corne de l'Afrique, il ne peut être question de confondre ce différend avec celui avec Djibouti. Pour l'Éthiopie, une décision arbitrale existe et la solution identifiée consiste à mettre cette décision en œuvre selon une feuille de route précise. Pour Djibouti, la frontière gagnerait encore à être délimitée de manière

rigoureuse, et notre Conseil devrait inviter les parties à lancer un tel processus.

Aucune solution ne sera jamais possible sans dialogue. L'Érythrée doit donc être invitée à accepter un tel dialogue et à en créer les conditions, à brève échéance. Notre Conseil devra revenir sur cette question.

Dans la mesure où quatre mois se sont déjà écoulés depuis la déclaration présidentielle du mois de juin, il est de notre devoir de tout faire pour que ce foyer de tension s'apaise rapidement.

La Belgique continue à croire que la main tendue à l'Érythrée par la communauté internationale finira par être saisie, dans l'intérêt bien compris des populations de cette région. Afin d'en arriver là cependant, le Conseil de sécurité devra continuer à s'impliquer et le Secrétaire général redoubler d'efforts afin de créer les conditions de cette normalisation.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, et à sa délégation et le remercier d'avoir fourni au Conseil de nouvelles informations et vues sur la situation le long de la frontière avec l'Érythrée. Nous souscrivons entièrement et vivement à ce que vient de dire S. E. Omar Guelleh à propos de la Somalie. La tragédie qui frappe le peuple somalien et l'impact régional plus large de la crise somalienne nécessitent une réponse adéquate et urgente de la part de la communauté internationale et du Conseil.

Je voudrais également réitérer la reconnaissance de mon gouvernement au Président de la République de Djibouti pour son action dans le processus de réconciliation en Somalie. Je tiens également à remercier le Représentant permanent de l'Érythrée, l'Ambassadeur Desta, de prendre part au débat d'aujourd'hui et d'exposer la position de son gouvernement.

L'Italie partage les préoccupations exprimées par le Président Guelleh sur la militarisation actuelle de la zone de Ras Doumeira, qui pourrait devenir une nouvelle source d'instabilité dans une région qui doit déjà faire face à d'importantes difficultés en matière de sécurité, de situation humanitaire et de développement.

L'Italie salue le Gouvernement djiboutien pour la retenue dont il a fait preuve depuis l'apparition de cette situation, et le félicite d'avoir retiré ses troupes,

comme il l'était demandé aux deux parties dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juin (S/PRST/2008/20). Compte tenu des multiples offres de dialogue qu'il a formulées, le sentiment de frustration de Djibouti est compréhensible et mérite toute notre solidarité.

En revanche, mon pays déplore le manque de participation de l'Érythrée aux efforts régionaux et à ceux déployés par l'ONU pour faciliter un règlement bilatéral, et en particulier, le fait que les forces érythréennes n'ont pas répondu aux appels de la communauté internationale les incitant à se retirer et à coopérer avec la mission d'établissement des faits de l'ONU. J'espère que la présence de l'Ambassadeur Desta parmi nous aujourd'hui et sa contribution au débat seront le signe d'une volonté nouvelle de prendre une part constructive à la recherche d'une solution à la situation.

La mission d'établissement des faits de l'ONU a rédigé un rapport équilibré et instructif (S/2008/602) qui fait un certain nombre de propositions utiles. Réactiver le dialogue et revenir au *statu quo ante* sont des priorités immédiates qui doivent s'accompagner d'une solution à long terme. Mon gouvernement partage la position exprimée dans le rapport selon laquelle le règlement définitif de la question du tracé de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée contribuerait véritablement à régler la crise actuelle. Nous encourageons les deux parties à convenir d'un cadre permettant de régler cette question sur le plan juridique. À l'instar de la France, l'Italie est prête à mettre à la disposition des parties ses connaissances historiques et techniques du processus ayant mené au tracé actuel de la frontière.

Nous estimons qu'il faut adopter une démarche cohérente dans tous les différends frontaliers de la sous-région. Le différend entre le Yémen et l'Érythrée a été réglé par une décision de la Cour internationale de Justice. Le différend frontalier qui opposait l'Éthiopie et l'Érythrée a été confié, à l'initiative des parties, à la Commission sur la frontière, dont les décisions doivent être respectées sur le terrain. Nous ne voyons pas pourquoi un modèle similaire ne pourrait pas être adopté par Djibouti et par l'Érythrée pour régler la question du tracé de la frontière à Ras Doumeira.

Enfin, je voudrais souligner l'importance du rôle de facilitation des organisations régionales, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le

développement, l'Union africaine et la Ligue des États arabes, dont les efforts doivent être pleinement soutenus par le Conseil de sécurité. Une coordination étroite entre ces efforts et les initiatives du Conseil de sécurité est la clef d'une bonne stratégie de prévention des conflits. Dans le même temps, nous devrions veiller à ce que la crise actuelle ne disparaisse pas des écrans radar du Conseil et à ce que les progrès fassent l'objet d'un suivi attentif de manière à adapter notre action selon que de besoin.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président Guelleh de son exposé très clair et très instructif. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de Djibouti. Je remercie l'Ambassadeur Desta de l'Érythrée de sa déclaration.

Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde sympathie de mon gouvernement pour les préoccupations formulées par le Président Guelleh. Nous comprenons les inquiétudes de la partie djiboutienne face aux actions de l'Érythrée et le fardeau qu'elles ont fait peser sur Djibouti qui a dû transférer les maigres ressources dont il dispose pour défendre ses positions. Le Royaume-Uni salue Djibouti pour la réaction constructive qu'il a eue ces derniers mois et pour sa coopération avec la mission de bons offices du Secrétaire général. Nous comptons que l'Érythrée adoptera une approche tout aussi coopérative.

Nous réitérons le message adressé par le Conseil dans la déclaration de son Président en date du 12 juin (S/PRST/2008/20) qui demandait instamment à l'Érythrée, en particulier, de retirer ses forces pour revenir au *statu quo ante*. Il est profondément regrettable que l'Érythrée ait rejeté la mission de bons offices du Secrétaire général entreprise par le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe. Si l'Érythrée continue à bloquer les efforts internationaux pour faciliter le dialogue, permettre d'élaborer des arrangements futurs pour réduire la présence militaire et développer des mesures de confiance, le Conseil de sécurité devra envisager quelles mesures il doit prendre pour sortir de l'impasse. Nous nous félicitons de l'initiative envisagée à cet égard par nos collègues de la France.

La visite en Érythrée du Président de l'Union africaine, Jean Ping, est une mesure positive et nous espérons qu'elle s'avèrera être une initiative utile pour aller de l'avant.

Nous invitons instamment Djibouti et l'Érythrée à engager le dialogue pour régler leur différend frontalier de manière pacifique. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses bons offices pour favoriser un dialogue entre les deux pays. Nous exhortons également les membres de la région à utiliser leurs bonnes relations avec l'une ou l'autre des parties pour appuyer le règlement pacifique de ce différend qui n'a pas lieu d'être.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, je me félicite de la présence au Conseil de sécurité du Président de la République de Djibouti, S. E. M. Ismail Omar Guelleh. Nous avons écouté attentivement sa déclaration ainsi, bien entendu, que celle du Représentant permanent de l'Érythrée.

La situation entre Djibouti et l'Érythrée est une source de préoccupation pour l'Indonésie. Elle présente un réel danger pour les deux pays et, au-delà, pour toute la région. Il s'agit donc d'un problème qui doit être réglé de manière pacifique.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir donné suite à la demande du Conseil de sécurité d'envoyer une mission d'établissement des faits dans la région. Nous regrettons que cette mission, qui a pu se rendre à Djibouti, n'ait, en revanche, pas été en mesure de pénétrer en Érythrée, nous privant ainsi de la possibilité d'obtenir une explication sur la position de l'une des parties clefs. Il nous serait très utile d'obtenir des éclaircissements sur la nature de la situation actuelle en ayant connaissance des positions de toutes les parties. La discussion d'aujourd'hui va en partie nous y aider.

Les efforts déployés par différentes parties, en particulier l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour aider les parties à aplanir leurs divergences sont les bienvenus et méritent d'être salués.

Dans son examen du problème intéressant Djibouti et l'Érythrée, le Conseil de sécurité ne doit pas seulement se pencher sur la tension qui prévaut, mais aussi contribuer à régler les causes sous-jacentes du problème, notamment la question frontalière. Les parties peuvent fort bien nier avoir des intentions agressives, des ambitions territoriales ou même avoir envie de laisser la situation se transformer en un affrontement ouvert, et de fait, il n'y a pas de raison de croire le contraire. Toutefois, quelles que soient leurs

intentions, la situation pourrait prendre une tournure imprévue et suivre une logique propre qui déboucherait sur un embrasement généralisé, comme c'est le cas dans beaucoup de conflits.

C'est pourquoi nous nous félicitons des informations faisant état du retrait des forces djiboutiennes qui sont revenues au *statu quo ante*. L'Érythrée doit faire de même. En outre, les deux parties doivent suivre une démarche à la fois diplomatique et juridique pour régler leur différend, de manière directe ou avec l'intervention d'une tierce partie. Nous sommes convaincus que le règlement de la crise actuelle ne peut pas se fonder sur le statu quo, ce qui ne serait pas tenable. Il est dangereux de laisser la situation à la frontière s'envenimer sans solution.

Nous demandons instamment aux deux parties de redoubler d'efforts pour définir et délimiter leur frontière le plus rapidement possible. Elles doivent se rencontrer pour discuter et trouver des moyens mutuellement acceptables d'y parvenir. Ces deux pays devraient considérer qu'il est de leur intérêt vital de régler leur problème frontalier de manière pacifique.

Enfin, nous sommes conscients du lien qui existe entre les tensions entre ces deux pays et les problèmes de sécurité plus généraux qui existent dans la corne de l'Afrique. Le rapport de la mission d'établissement des faits de l'ONU (S/2008/602) a établi un lien entre ces problèmes et le différend frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Bien que nous voulions éviter de mélanger les deux problèmes, le fait que ces pays sont géographiquement proches les uns des autres ne doit pas être ignoré.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la présence à la séance d'aujourd'hui du Président de la République de Djibouti, M. Ismail Omar Guelleh. Nous avons écouté attentivement sa déclaration. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Djibouti. Nous lui sommes reconnaissants de son évaluation de la situation. Nous avons aussi écouté avec attention le représentant de l'Érythrée.

Il y a un mois, le Conseil de sécurité a examiné le rapport de la mission d'établissement des faits dépêchée dans la région du 28 juillet au 6 août (S/2008/602). La délégation russe note que le rapport retrace avec précision l'histoire de ce litige frontalier ainsi que la chronologie de nombreux événements qui

ont abouti à une escalade marquée des tensions et à des affrontements armés du 10 au 12 juin.

La Fédération de Russie est très préoccupée par les événements de juin, qui ont coûté la vie à des dizaines de personnes. Avec les autres membres du Conseil de sécurité, nous condamnons les actions militaires de l'Érythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et sur l'île de Doumeira. Nous appelons une nouvelle fois les deux parties à respecter le cessez-le-feu et à faire preuve du maximum de retenue. L'Érythrée devrait immédiatement ramener ses forces à leurs anciennes positions.

Nous suivons de près l'évolution de la situation à la frontière entre l'Érythrée et Djibouti. Nous estimons qu'il convient de régler les problèmes frontaliers uniquement par la voie des négociations et appelons les deux parties, en particulier l'Érythrée, à coopérer l'une avec l'autre et à prendre des mesures diplomatiques pour résoudre pacifiquement le problème, dans le strict respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous appuyons les efforts déployés par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et d'autres organisations et États en vue de mettre rapidement fin à la crise et de normaliser les relations entre Djibouti et l'Érythrée. Nous appelons les deux parties à coopérer pleinement à ce processus. Nous espérons l'application rapide de la recommandation que le Conseil de sécurité a faite au Secrétaire général touchant l'utilisation immédiate de ses bons offices, en partenariat avec les initiatives régionales, de manière à favoriser des négociations bilatérales entre Djibouti et l'Érythrée afin d'apaiser les tensions par des moyens politiques et de renforcer la confiance entre les deux pays pour régler le différend frontalier. Nous espérons que l'Érythrée acceptera cette mission de bons offices.

Nous souscrivons à l'idée qu'il serait utile d'avoir une médiation internationale de haut niveau qui soit acceptable pour Djibouti comme pour l'Érythrée. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à suivre attentivement, aux côtés des autres membres du Conseil de sécurité, l'évolution de la situation entre les deux États, de façon à éviter que celle-ci ne se transforme en dangereux conflit régional dans la corne de l'Afrique.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par saluer la présence parmi nous du Président Guelleh et de sa délégation, dont le Ministre des affaires étrangères de Djibouti.

Nous remercions le Président de Djibouti pour son allocution. Nous apprécions également d'avoir pu entendre notre collègue, l'ambassadeur de l'Érythrée.

La présence du Président Guelleh à la présente séance du Conseil est importante. Nous avons déjà entendu un exposé du Premier Ministre de Djibouti et, aujourd'hui, le Président nous a présenté le sien. Cela semble indiquer que le Gouvernement djiboutien est fermement convaincu que la question est très grave et appelle toute l'attention du Conseil.

L'Afrique du Sud déplore les tensions entre l'Érythrée et Djibouti. Ces deux pays amis sont voisins et nous souhaitons voir ces tensions apaisées par le retrait des troupes de la zone frontalière. Nous espérons et pensons que la visite du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, à Asmara pourra donner l'occasion à l'Érythrée de faire entendre sa version de l'histoire.

Nous regrettons que la mission d'établissement des faits ne se soit pas rendue à Asmara, car nous estimons que l'Érythrée devrait également pouvoir présenter sa vision des choses. Nous jugeons que la confiance mutuelle doit être renforcée entre les deux pays afin qu'ils puissent aborder les questions qui les opposent, en particulier la démarcation de la frontière.

Nous remarquons que dans sa déclaration, l'Ambassadeur Desta a mentionné l'occasion où le Président de l'Érythrée et le Président de Djibouti ont évoqué la question, mais nous espérons que de tels échanges s'intensifieront de manière à rétablir suffisamment la confiance pour traiter les problèmes actuels.

Les préoccupations exprimées aujourd'hui par le Président de Djibouti font écho à ce qu'a dit son Premier Ministre devant ce même Conseil et constituent un appel à l'aide lancé au Conseil. Nous espérons que les deux parties sauront tirer avantage de leur état de pays africains amicaux, de voisins, et saisir les possibilités qui leur sont offertes par l'Union africaine mais aussi par la Ligue arabe pour essayer de trouver un moyen de sortir de cette crise. Il serait regrettable que la situation en arrive au point où le Conseil se verrait contraint d'agir pour y remédier.

Enfin, je rends hommage à la contribution de Djibouti pour trouver une solution en Somalie. Djibouti a accueilli les parties en Somalie, où elles ont conclu un accord qui est actuellement mis en œuvre. La situation en Somalie est un cauchemar, en effet, comme

l'a dit le Président Guelleh. L'aide que Djibouti a apportée aux Somaliens pour tenter de sortir de ce cauchemar est vivement appréciée.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie se joint elle aussi aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue au Président de Djibouti, S. E. M. Ismail Omar Guelleh, ainsi qu'à sa délégation, et notamment au Ministre des affaires étrangères, et le remercier de l'exposé complet et opportun qu'il nous a présenté. Nous nous réjouissons également de la participation des représentants de l'Érythrée à la séance d'aujourd'hui.

Nous prenons note du calme relatif qui règne actuellement dans la région tout en étant conscients de la fragilité générale de la situation et de la possibilité de nouveaux embrasements dans une zone déjà instable.

À ce propos, nous voudrions rappeler la déclaration présidentielle du 12 juin dernier (S/PRST/2008/20) dans laquelle toutes les parties, mais en particulier l'Érythrée, ont été appelées à faire preuve de retenue, à replier leurs forces jusqu'à leurs positions de *statu quo ante* et à régler le litige par le dialogue et des moyens pacifiques, y compris par le biais de la médiation d'un tiers. Les propositions de la mission d'établissement des faits sont un pas dans cette direction. Mais dans le même temps, le refus de l'Érythrée d'accepter les bons offices du Secrétaire général est regrettable.

Ceci dit, nous saluons tous les efforts déployés par l'ONU et par les organisations régionales, en particulier l'Union africaine et la Ligue des États arabes, pour aider les parties à désamorcer les tensions et à trouver une solution pacifique à cette crise. Nous espérons sincèrement que ces efforts seront acceptés honnêtement et sans réserve par toutes les parties.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence au Conseil de S. E. M. Ismael Omar Nguelé, Président de Djibouti. Sa présence ici démontre que son pays est disposé à trouver une solution négociée à la situation qui l'oppose à l'Érythrée. Nous nous félicitons aussi de la présence de notre collègue, le Représentant permanent de l'Érythrée, et du Ministre des affaires étrangères de Djibouti.

Le Costa Rica regrette profondément que, malgré les sacrifices auxquels ils ont dû et doivent encore faire face, les peuples de la corne de l'Afrique voient leur

sort à nouveau menacé par le fléau d'une autre guerre qui pourrait, comme l'a dit le Président Nguelé, détourner des ressources indispensables pour leur développement et leur bien-être. Ma délégation est préoccupée par le manque de volonté de l'Érythrée d'établir un dialogue avec Djibouti en vue de parvenir à une solution pacifique du différend qui les oppose, en dépit des nombreux appels lancés par la communauté internationale, y compris par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Conseil lui-même. D'autre part, nous reconnaissons les actions entreprises par Djibouti. Nous estimons que la position adoptée par l'Érythrée dans le cadre de son différend avec Djibouti traduit un grave mépris de ses obligations, un non-respect inquiétant du droit international qui menace la paix et la sécurité internationales.

Le Costa Rica est convaincu que l'obligation de respecter les dispositions du Conseil ne s'impose pas qu'aux seuls pays qui estiment que ces dispositions coïncident avec leurs intérêts et leurs desseins nationaux. La Charte des Nations Unies mérite respect et considération, et la communauté internationale mérite la tranquillité de savoir que les pays qui participent de façon responsable à l'Organisation cherchent sérieusement à construire un monde meilleur.

C'est pourquoi nous pensons qu'à cette occasion, il est nécessaire d'exhorter à nouveau l'Érythrée et Djibouti à s'engager à résoudre leurs différends par la voie du dialogue, en respectant le droit international et en usant pleinement des mécanismes pacifiques qui sont à leur disposition. Le Conseil doit jouer un rôle important pour faciliter cette démarche. Seule l'application de mécanismes de règlement pacifique des conflits, qui permettent d'aborder les problèmes sous l'angle diplomatique et juridique, avec la participation d'organisations régionales, pourra garantir une solution durable du conflit.

Enfin, je voudrais souligner qu'il est important que les deux parties étudient la possibilité de régler leurs différends frontaliers grâce à de nouveaux accords résultant d'arbitrages et de médiations, ainsi que la possibilité de saisir des instances juridiques supérieures, le cas échéant.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, de sa présence et de sa

déclaration au Conseil. Je remercie également le représentant de l'Érythrée pour sa participation.

Ma délégation a suivi attentivement la situation le long de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée. Nous demeurons préoccupés par la brusque escalade des tensions et par la suspension des relations diplomatiques entre les deux pays à la suite de leur litige frontalier. Nous considérons, pour notre part, que si rien n'est fait pour mettre un terme à ce différend, la crise pourrait se propager et entraîner un conflit régional plus large, lourd de conséquences potentielles.

Nous appelons les deux parties à faire preuve d'un maximum de retenue, à s'engager à conclure un cessez-le-feu, et demandons instamment à l'Érythrée de procéder au retrait de ses forces pour revenir au statu quo. Nous exhortons les deux pays à coopérer et à engager une action diplomatique afin de désamorcer les tensions et de créer un espace politique propice à un règlement pacifique de ce différend.

Ma délégation salue et appuie les efforts de médiation déployés par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique pour trouver des moyens de mettre fin au conflit et au différend. Nous encourageons le Secrétaire général, en coordination avec les parties prenantes régionales, à user de ses bons offices pour faciliter l'instauration de mesures de confiance et engager les deux parties à dialoguer en vue de trouver une solution pacifique à leur différend, qui soit conforme aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et ont souhaité la bienvenue à S. E. M. Ismail Omar Guelleh, Président de Djibouti, et remercier ce dernier de sa déclaration. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Djibouti et à sa délégation et remercie le représentant de l'Érythrée de sa déclaration.

En Libye, nous sommes extrêmement préoccupés par la crise qui a éclaté ces derniers mois entre deux nations sœurs, d'autant plus que ces deux pays appartiennent à une région qui est en proie à des problèmes depuis longtemps. La plupart des populations dans cette région souffrent des effets de la guerre, notamment de l'insécurité, du manque de vivres et de médicaments. Il est regrettable que, jusqu'à présent, le Conseil de sécurité n'ait pas été en

mesure de proposer des solutions efficaces aux problèmes que connaît la région.

Comme d'autres pays, nous pensons que la situation entre Djibouti et l'Érythrée pourrait être pire. La zone frontalière est relativement calme. Nous nous en félicitons, mais nous sommes toujours préoccupés par l'insuffisance des progrès accomplis à ce jour dans la recherche d'une solution pacifique. Il est aussi regrettable que les bons offices du Conseil, des organisations régionales et d'autres acteurs n'aient pas reçu un accueil favorable, ce qui pourrait déboucher sur une nouvelle crise. En juin dernier, les combats ont repris et je pense qu'il incombe aux deux pays de répondre favorablement au message exprimé par le Conseil en juin également.

La Libye, en tant que membre de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, appelle à la mise en œuvre des résolutions adoptées par ces organisations. Nous saluons les efforts réitérés de ces organisations pour aider les deux pays à régler leur conflit. Nous appelons les deux parties à faire le meilleur usage de ces propositions.

Concernant le différend manifeste entre les deux pays frères concernant le tracé de leur frontière, nous espérons qu'ils seront capables de trouver un accord sur les instruments juridiques internationaux à utiliser pour régler la question une fois pour toutes. Nous insistons sur la nécessité de continuer à rechercher une solution pacifique à la crise. Nous appuyons les bons offices du Secrétaire général et appelons les deux parties à leur donner une suite favorable.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions avant tout souhaiter la bienvenue au Président Guelleh et au Ministre des affaires étrangères de Djibouti, ainsi qu'à l'Ambassadeur Desta, de l'Érythrée. Nous les remercions de leur présence dans cette salle et de leurs exposés.

Nous voulons considérer la présence et la participation de l'Érythrée à la séance d'aujourd'hui, et la visite à Asmara de M. Ping, au nom de l'Union africaine, comme des signes de la volonté de l'Érythrée de collaborer plus activement avec la communauté internationale. Ce n'est qu'ainsi que nous trouverons une solution pacifique au conflit. À cet égard, nous demandons instamment à l'Érythrée d'accepter les bons offices du Secrétaire général, que nous appuyons pleinement, et les efforts de l'Union africaine, en particulier. Nous appelons aussi instamment l'Érythrée

à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, c'est-à-dire à entendre les appels lancés par le Conseil de sécurité, notamment pour qu'elle retire ses troupes afin de rétablir le *statu quo ante* et d'instaurer un climat propice au dialogue entre les parties et à l'action de facilitation que peuvent apporter les médiateurs.

Le Conseil ne peut agir que sur la base des critères que les parties à un conflit lui fournissent. Si cette situation, qui nous met en présence d'une partie non coopérative, perdure, l'ONU n'aura d'autre choix que de défendre l'intégrité territoriale de Djibouti qui, de toute évidence, comme le montrent les contacts et les dialogues qui ont pu effectivement avoir lieu, est la partie menacée et celle qui respecte ses obligations en vertu de la Charte.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souhaitent remercier le Président Ismail Omar Guelleh de s'être déplacé jusqu'à New York pour y faire un exposé devant le Conseil sur la crise persistante entre Djibouti et l'Érythrée. Nous sommes conscients de l'importance de la participation du Président à cette réunion et de la teneur de son message. Nous prenons ce message au sérieux. Nous espérons que tous les membres du Conseil font de même et que nous prendrons bonne note des difficultés qu'il a présentées au Conseil, et y trouverons une solution.

Les États-Unis saluent également la présence du Ministre des affaires étrangères de Djibouti et du Représentant permanent de l'Érythrée.

Les États-Unis demeurent particulièrement préoccupés par l'attaque non provoquée de l'Érythrée contre les forces djiboutiennes et par son refus ultérieur de retirer ses troupes ou d'entamer un dialogue pacifique pour calmer la situation. Nous saluons les efforts du Gouvernement djiboutien pour trouver une solution pacifique à la crise.

La mission d'établissement des faits des Nations Unies à Djibouti a clairement montré l'étendue des efforts déployés par le Gouvernement djiboutien pour régler la crise pacifiquement. Le Gouvernement érythréen, cependant, a défié la communauté internationale en attaquant son voisin dans un affrontement violent au cours duquel 44 soldats djiboutiens ont trouvé la mort et de nombreux autres ont disparu. Le Gouvernement érythréen refuse de coopérer ou même de donner des visas à la mission d'établissement des faits dépêchée par les Nations

Unies pour enquêter sur la situation. L'attitude du Gouvernement érythréen qui va jusqu'à refuser de reconnaître l'existence du problème, sans parler de la gravité de la situation, est inacceptable.

Le Conseil de sécurité devrait prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution à la crise. La mission d'établissement des faits des Nations Unies a recommandé que l'ONU dépêche un émissaire de haut rang dans la région pour rechercher avec l'Érythrée une solution pacifique à la crise. La mission d'établissement des faits a en outre souligné que « [d]ans le cas où l'offre de l'Organisation était de nouveau rejetée par l'Érythrée, la question devrait être renvoyée devant le Conseil de sécurité pour qu'il en décide » (*S/2008/602, par. 62*). Le rapport conclut qu'« [u]n pays souverain se voit actuellement entraîné à procéder à une mobilisation militaire écrasante et ruineuse pour faire face à une situation susceptible de créer à terme une menace pour la paix nationale, régionale et internationale » (*ibid.*), ce qui accentue l'importance de ces recommandations.

Conformément aux recommandations contenues dans le rapport, les États-Unis appellent le Secrétaire général à dépêcher immédiatement un émissaire de haut rang. Il faut fixer à l'Érythrée un délai clair pour accepter l'assistance de l'ONU, de l'Union africaine ou de tout autre État, organisation ou organisme, un délai qui soit acceptable pour les deux parties, afin de trouver une solution pacifique à la crise. Cependant, si l'Érythrée rejette de tels efforts en faveur d'un règlement, le Conseil doit réagir de manière appropriée. Si nous ne le faisons pas, non seulement nous courons le risque de voir une autre guerre coûteuse et tragique éclater dans une région qui a déjà énormément souffert, mais nous compromettons également la crédibilité du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je me joins à mes collègues qui ont pris la parole avant moi pour accueillir chaleureusement à New York le Président de la République de Djibouti, S. E. M. Guelleh, et je le remercie pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Nous souhaitons également remercier le Représentant permanent de l'Érythrée de sa déclaration.

Djibouti et l'Érythrée vivent des relations tendues qui résultent de leur litige frontalier. Nous déplorons vivement cette tension et nous prenons note du fait

qu'à la suite de l'apparition de ce différend frontalier entre les deux pays au mois de juin, le Président du Conseil de sécurité a fait, le 12 juin, une déclaration (S/PRST/2008/20). Nous pensons que le plus important à présent est que les parties, dans l'intérêt de leurs relations bilatérales et de la paix et de la stabilité dans la corne de l'Afrique, restent calmes et fassent preuve de modération afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage.

Nous continuons d'être en faveur du règlement des différends par le dialogue et la négociation, et nous sommes contre le recours à des moyens militaires. Nous espérons que Djibouti et l'Érythrée entameront le plus rapidement possible un dialogue et qu'ils s'emploieront à aplanir leurs divergences par des consultations menées sur un pied d'égalité. Nous

appuyons également les efforts de médiation du Secrétaire général et des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Ligue arabe. Nous appelons également Djibouti et l'Érythrée à coopérer avec ces efforts. Nous appuyons le rôle positif et constructif que le Conseil de sécurité continue de jouer pour encourager les deux parties à aplanir leurs divergences par le dialogue et la négociation.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.